



2015-2016

# **OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE L'ASSAINISSEMENT DU MORBIHAN**



## INTRODUCTION

*L'observatoire départemental de l'assainissement, porté par le conseil départemental du Morbihan en partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne, a pour missions de collecter et valoriser les données relatives à l'assainissement des eaux usées, d'informer les maîtres d'ouvrage, d'animer un réseau d'acteurs et de mutualiser les retours d'expériences. Il s'appuie pour cela sur les contributions des maîtres d'ouvrage en assainissement adhérents, qu'ils soient ou non éligibles au SATESE (service d'assistance technique à l'épuration et au suivi des eaux).*

*Ce document de synthèse, sixième publication de l'observatoire depuis sa création en 2009, dresse un panorama de l'assainissement dans le Morbihan en 2017, à travers quelques indicateurs majeurs relatifs aux maîtrises d'ouvrage, au parc d'équipements et à son fonctionnement en 2015. Les données présentées font l'objet d'un droit de valorisation et de publication du Département, via les conventions signées avec les maîtres d'ouvrage.*

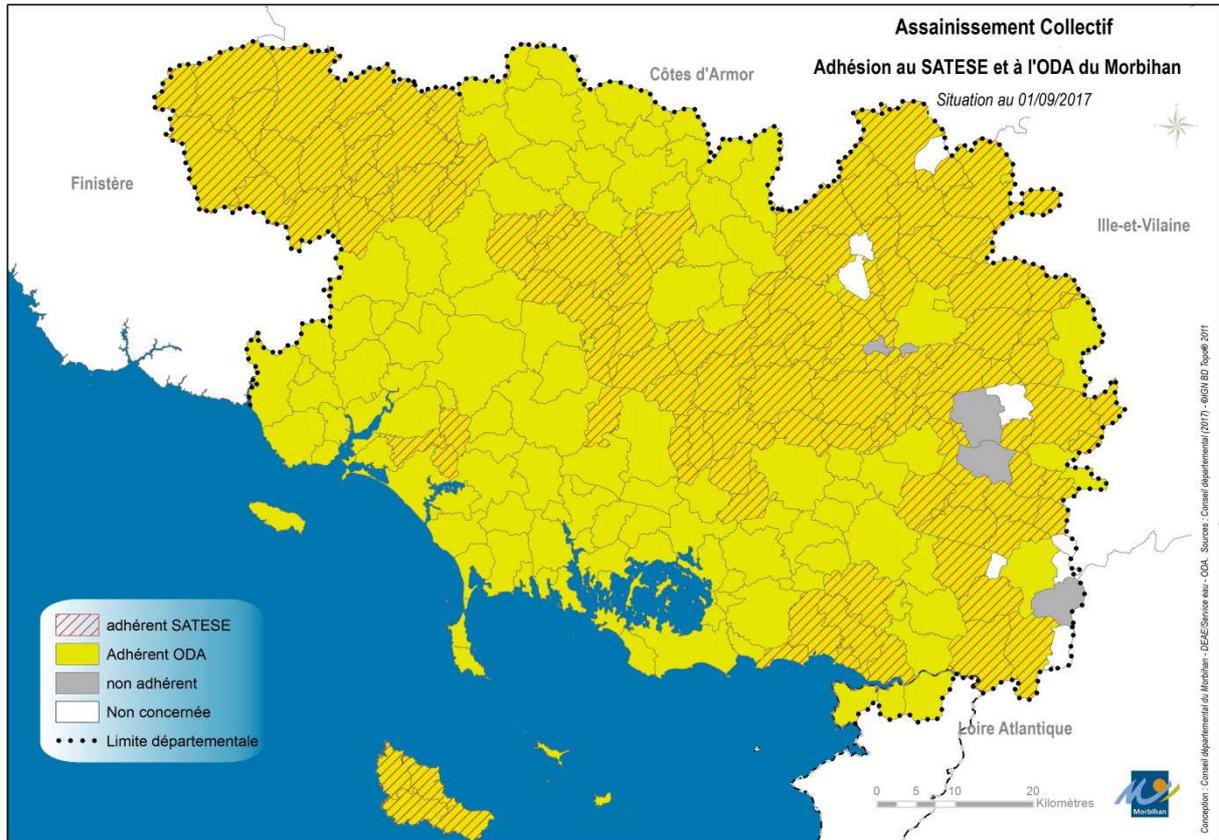
## Sommaire

INTRODUCTION .....	1
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	3
L'observatoire départemental aux côtés des maîtres d'ouvrage actuels... ..	3
... et futurs .....	4
La poursuite de l'amélioration globale du fonctionnement du parc .....	7
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	8
ACTUALITÉS ET ENJEUX .....	10
Le transfert de la compétence assainissement : une nécessaire anticipation.....	10
Modifications apportées à l'arrêté du 21 juillet 2015.....	11
CONCLUSION .....	12

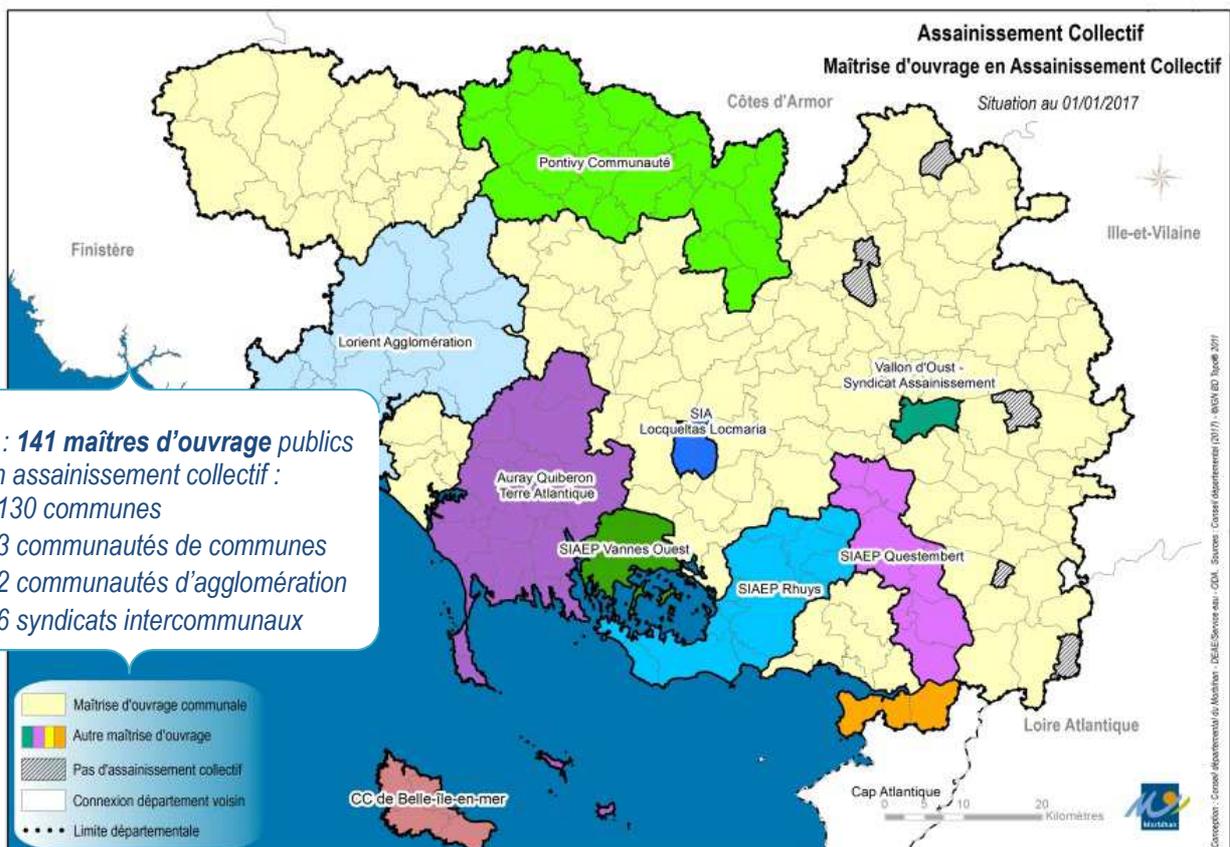


# L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'observatoire départemental aux côtés des maîtres d'ouvrage actuels...



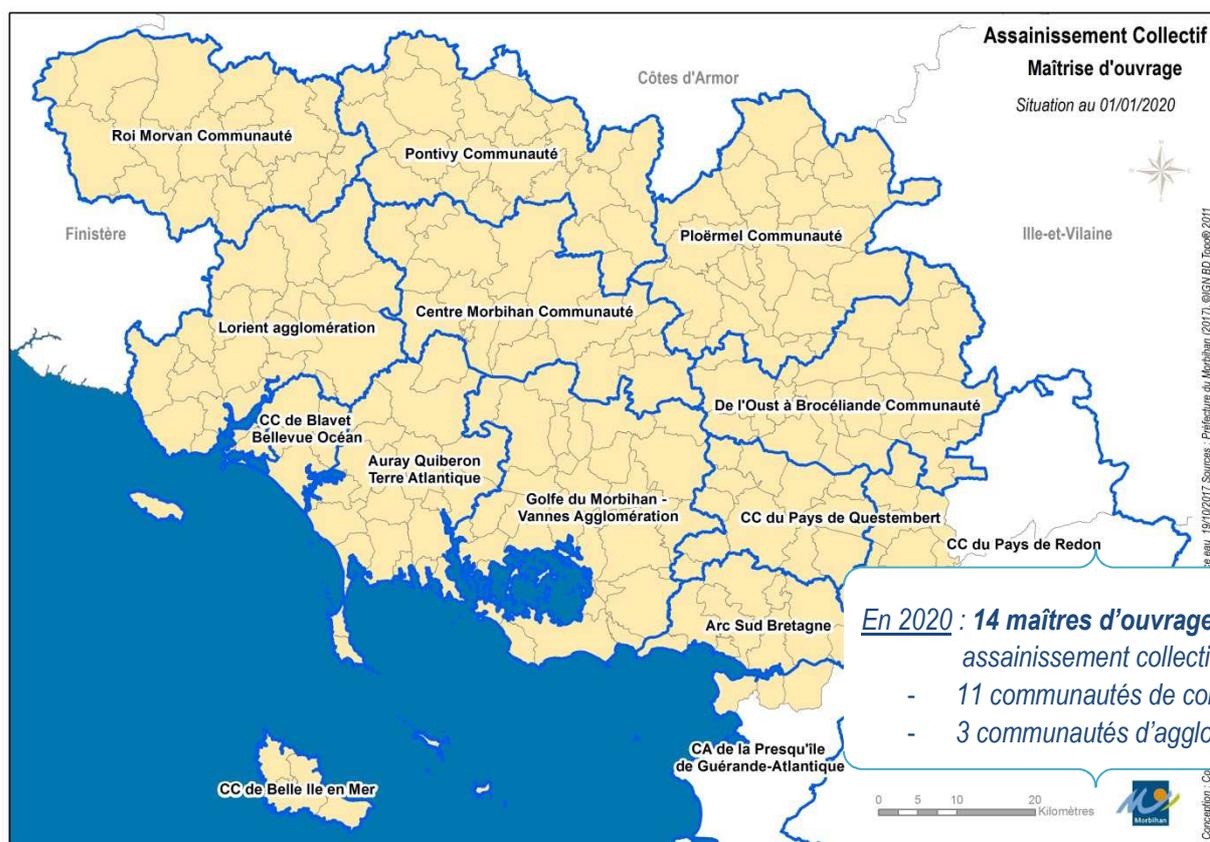
Pour mémoire, les maîtres d'ouvrage adhérents au SATESE adhèrent de fait à l'observatoire. Seules 5 communes ne sont pas encore adhérentes à l'observatoire départemental de l'assainissement.



**En 2017 : 141 maîtres d'ouvrage publics en assainissement collectif :**

- 130 communes
- 3 communautés de communes
- 2 communautés d'agglomération
- 6 syndicats intercommunaux

## ... et futurs



Compte tenu des transferts de compétence liés à la mise en œuvre de la loi NOTRe, le paysage de la maîtrise d'ouvrage en assainissement collectif va être complètement remanié d'ici 2020.

Maître d'ouvrage en 2020	Nombre de communes <sup>1</sup>	Nombre de stations d'épuration <sup>2</sup>	Capacité épuratoire (EH) <sup>3</sup>
Arc Sud Bretagne	12	12	62 268
Auray Quiberon Terre Atlantique	24	15	236 200
Cap Atlantique	3	4	18 300
CC Blavet Bellevue Océan	5	7	31 583
CC de Belle-Ile-en-Mer	4	4	9 900
CC du Pays de Redon	11	7	33 750
Centre Morbihan Communauté	19	27	167 120
De l'Oust à Brocéliande Communauté	26	28	209 400
Golfe du Morbihan Vannes agglomération	34	42	308 012
Lorient agglomération	25	28	385 293
Ploërmel Communauté	32	32	76 355
Pontivy Communauté	24	22	112 370
Questembert Communauté	13	11	43 500
Roi Morvan Communauté	21	22	43 983
<b>Total général</b>	<b>253</b>	<b>261</b>	<b>1 738 034</b>

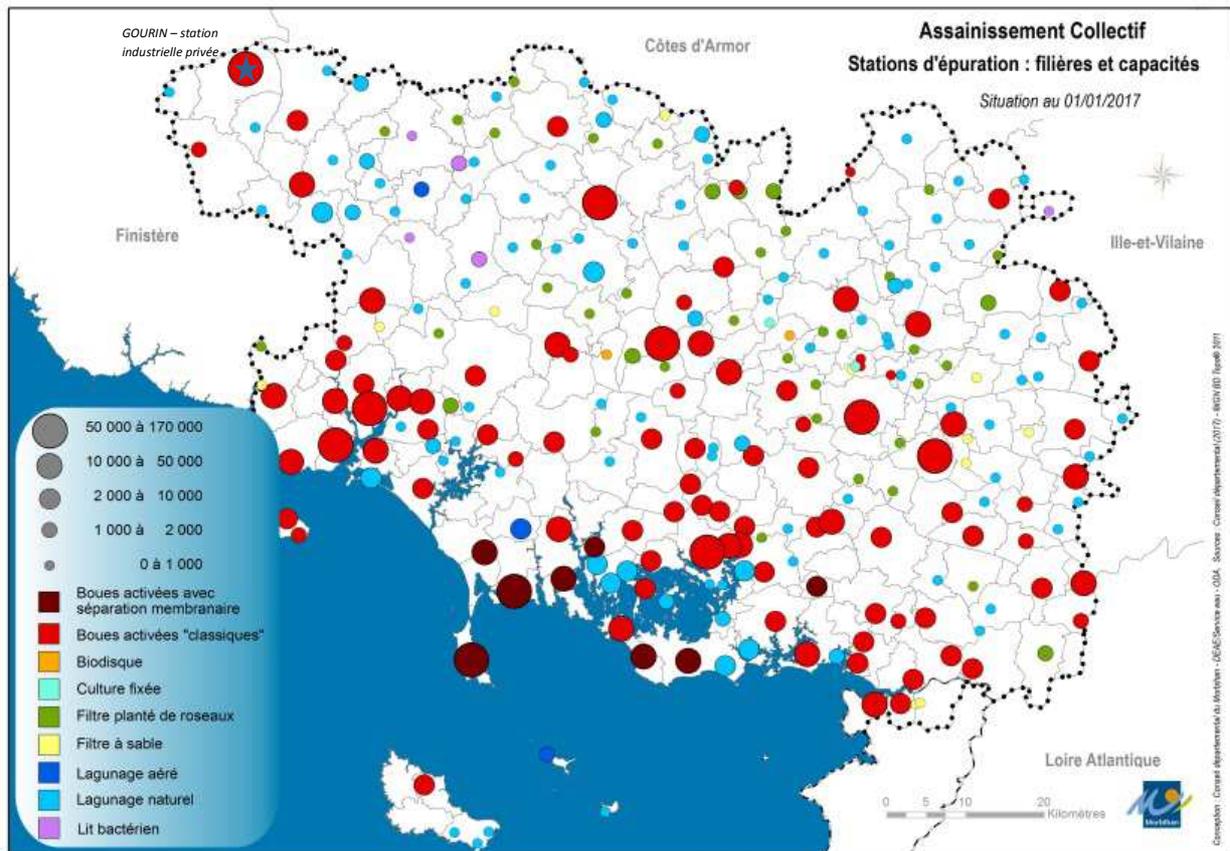
1 : chiffres tenant compte des communes nouvelles en 2017

- 6 communes en assainissement non collectif, 34 communes raccordées à la station d'une commune voisine

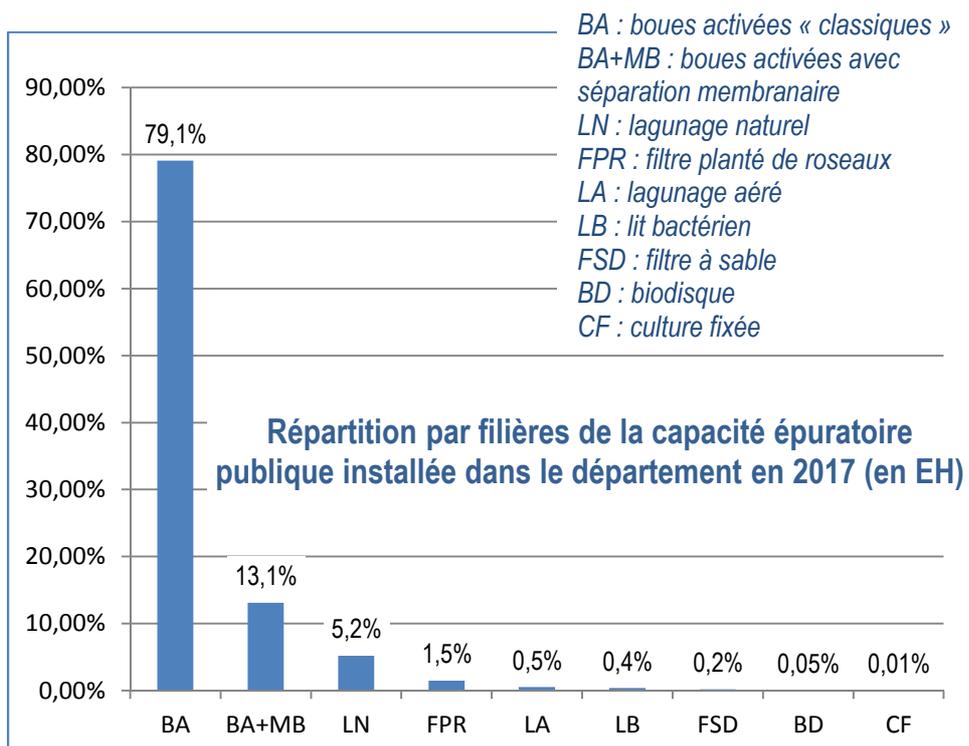
2 : sur la base du parc en 2017

3 : capacité totale, sur la base du parc en 2017, incluant les stations publiques accueillant à la fois des effluents domestiques et industriels

## Une recherche constante d'outils de traitement optimisés et performants



Une capacité épuratoire totale de **1 738 000 équivalents habitants** est installée en 2017 sur le département sous maîtrise d'ouvrage publique, avec des stations de capacité comprise entre 40 et 167 000 équivalents habitants.



**Les boues activées :**  
**35% des stations...mais**  
**80% de la capacité**  
 épuratoire totale installée

Des constats :

- mise en place de stations à **filtration membranaire** ;
- recherche d'une **moindre emprise foncière** : abandon des lagunages aérés, remplacement des lagunages naturels par des **filtres plantés de roseaux** ;
- **mutualisation** pour des outils plus performants à un coût acceptable.

## Des réseaux de collecte sous surveillance

À l'échelle départementale, environ **6 000 km de linéaire de réseau** et **1 700 postes de relevage** ont été progressivement mis en place pour la collecte et le transport des eaux usées.

### ***Des programmes d'études et de travaux pour des réseaux plus performants***

Depuis plusieurs années, les collectivités mènent des études de diagnostic et de schémas directeurs. Certaines mettent en outre en place des dispositifs de diagnostic permanent, intégrant notamment des équipements de surveillance des surverses vers le milieu naturel. Ces études et ces outils permettent d'identifier et de prioriser les actions à mener pour optimiser le fonctionnement des systèmes d'assainissement dont elles sont responsables.

Si des travaux sont souvent préconisés sur les stations d'épuration, les réseaux (canalisations et postes de relevage) ne sont pas en reste et nécessitent fréquemment des travaux de réhabilitation importants, afin notamment de réduire les introductions d'eaux parasites de captage ou d'infiltration, et de supprimer les rejets au milieu par débordement du réseau lui-même ou de la station.

Afin de répondre à leurs obligations réglementaires, les collectivités réalisent des investissements importants pour mettre en place des équipements de mesure des temps ou des débits des déversements au milieu, sur des points de leurs réseaux d'eaux usées identifiés comme sensibles, au regard de l'importance des flux y transitant ou des usages du milieu récepteur (en secteur littoral notamment). Début octobre 2017, la police de l'eau estimait que 45% des 195 points d'autosurveillance identifiés sur les systèmes de plus de 2 000 EH étaient opérationnels.

### ***Les branchements au réseau, du contrôle à la remise en conformité***

En complément des travaux réalisés sur les canalisations et les postes, de plus en plus de maîtres d'ouvrage s'attellent désormais **au contrôle et à la réhabilitation des branchements au réseau public**, sources potentielles d'eaux parasites ou de rejets d'eaux usées dans le milieu naturel.

Combinant contrôles sur la partie publique et sur la partie privée du branchement, il s'agit d'opérations complexes à mener tant sur le plan technique que juridique et organisationnel.

Afin de répondre aux préoccupations sur ce thème des collectivités éligibles, et en partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le SATESE du Morbihan s'est engagé dès 2016 dans une démarche d'expérimentation sur ce sujet, à la fois technique et méthodologique, dont les premiers résultats sont attendus courant 2018.



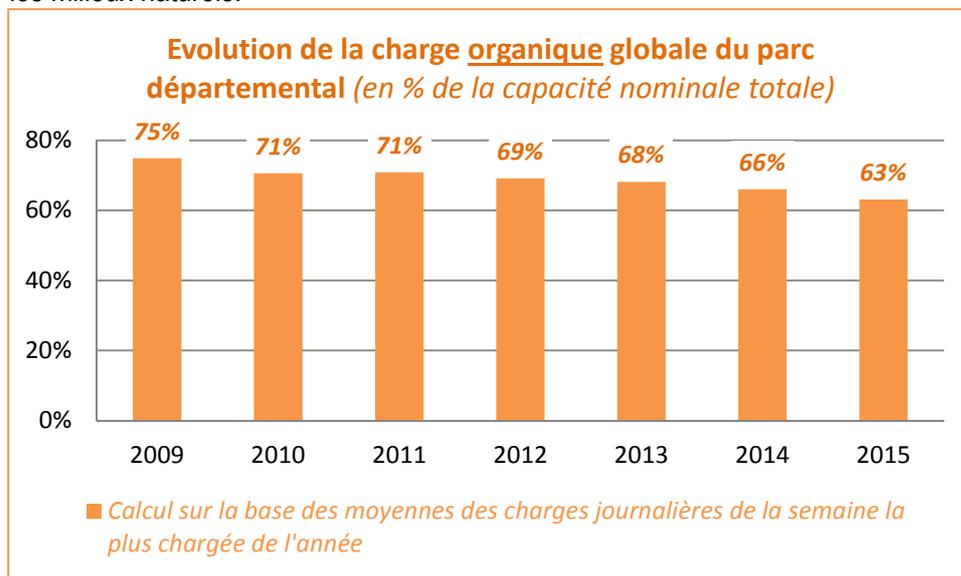
### **Des investissements toujours importants des collectivités**

Avec la mise en place, en 2016, du **fonds départemental d'intervention en eau et assainissement**, le conseil départemental poursuit son accompagnement financier des projets des maîtres d'ouvrage, aux côtés de l'agence de l'eau. Avec une enveloppe de 2,18 M€, ce sont ainsi **46 projets**, représentant un montant d'investissement de 10,6 M€, qui ont pu être soutenus en 2016.

L'observatoire départemental de l'assainissement permet de connaître les équipements de collecte et de traitement du Morbihan, mais aussi les problématiques auxquelles sont confrontés les maîtres d'ouvrage, ainsi que leurs projets. Il constitue de ce fait un précieux **outil d'aide à la décision** pour les élus départementaux pour la répartition de ce fonds, reconduit en 2017.

## La poursuite de l'amélioration globale du fonctionnement du parc

Des efforts importants ont ainsi été faits au cours des quinze dernières années pour **moderniser** le parc départemental. Ils ont permis d'adapter les capacités des stations aux flux à traiter, tout en visant à préserver les milieux naturels.



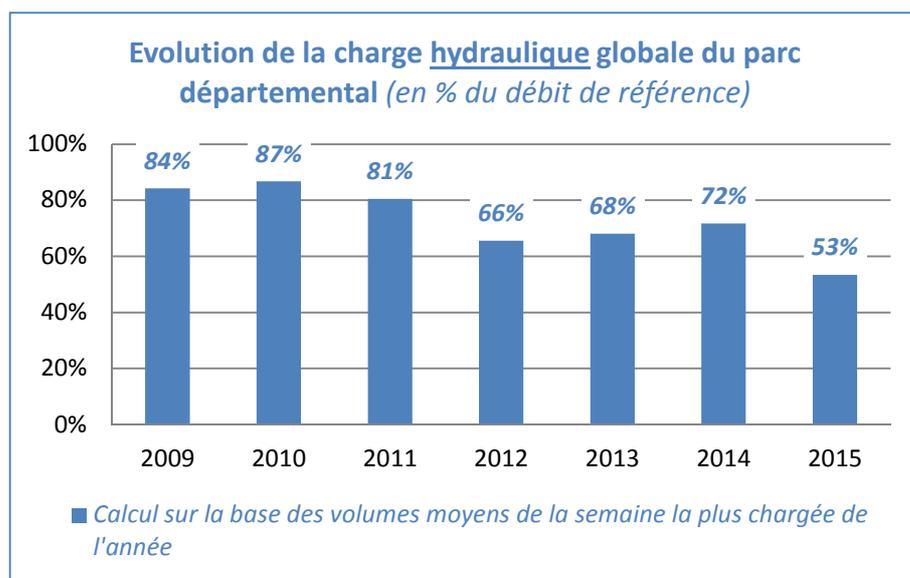
Notons que certaines stations, bien que sous maîtrise d'ouvrage publique, reçoivent majoritairement des effluents industriels (plus de 400 000 équivalents habitants en pollution) : la **variation de l'activité industrielle** peut alors influencer fortement ces taux de charge.

Progressivement, **le taux de charge organique diminue**, compte tenu de l'augmentation de capacité de traitement des nouvelles stations, qui laisse ainsi des possibilités d'accueil de nouvelles populations et activités.

Quant au **taux de charge hydraulique**, il tend également à se réduire.

Notons néanmoins qu'il est difficile d'apprécier l'évolution de ce paramètre, pouvant être influencé par des conditions pluviométriques variables (calcul à partir des volumes moyens journaliers reçus au cours de la semaine la plus chargée de l'année). En outre, ces chiffres ne tiennent pas compte des éventuels volumes déversés directement au milieu naturel, encore souvent non comptabilisés.

*Globalement, tant en termes de charges hydrauliques que de charges organiques, les systèmes d'assainissement collectif morbihannais gagnent ainsi des marges d'acceptation de flux polluants supplémentaires.*



Notons par ailleurs que les dispositifs de métrologie sur les réseaux de collecte, qui ont sensiblement progressé ces dernières années, permettront d'affiner la connaissance des volumes réellement collectés et traités sur les stations.

# L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## Les chiffres clefs

La charte « assainissement en domaine privé du Morbihan » a publié en janvier 2016 son **premier atlas de l'assainissement non collectif (ANC)**, dressant un panorama de l'ANC à travers des indicateurs chiffrés et cartographiés, traduisant l'activité des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) sur les années 2015/2016.



Atlas téléchargeable : [www.charte-assainissement56.org](http://www.charte-assainissement56.org)  
(à la rubrique outil / ANC)

### Bilan des compétences :

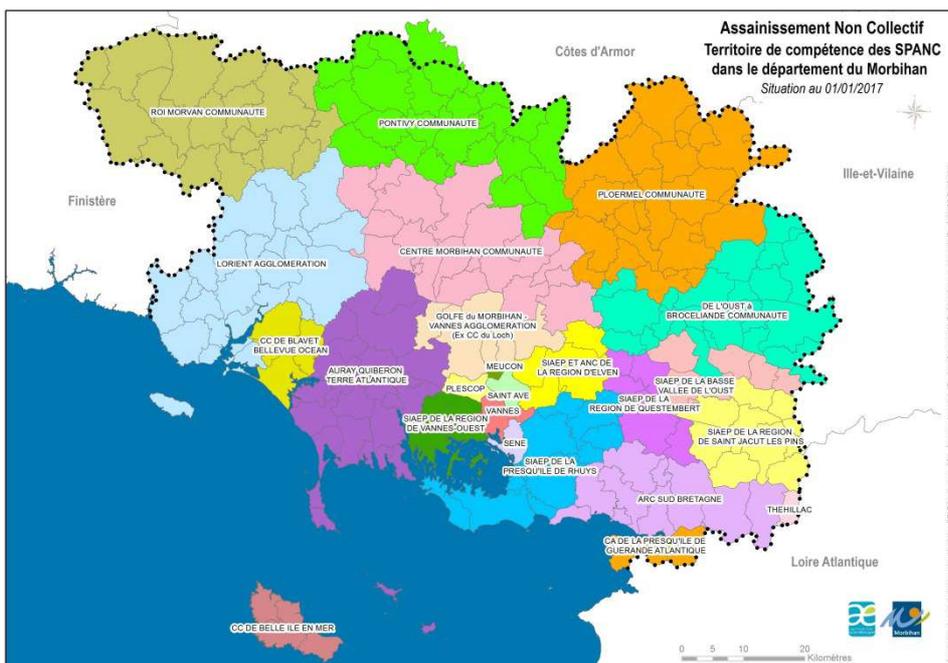
En 2016, **31 SPANC** exercent la compétence ANC. **Plus de 60%** d'entre eux ont choisi d'assurer leurs missions de contrôle en régie directe. **60%** des SPANC représentant 80% du parc ont fait le choix d'exercer des missions facultatives. A ce titre, **500 réhabilitations / an** sont engagées en moyenne.

### Bilan du parc d'installations :

Avec un parc départemental totalisant **105 000 installations**, la population domestique desservie par l'ANC représente 24% de la population morbihannaise. **85%** des installations observées sont des filières traditionnelles (dont la moitié en tranchées d'épandage) et **15%** sont des filières agréées.

## 23 maîtres d'ouvrage dans le Morbihan

En 2017, **23 SPANC** exercent la compétence assainissement non collectif dans le Morbihan (dont Cap Atlantique).



Avec la mise en œuvre des dispositions de la loi NOTRe, le paysage des maîtrises d'ouvrage va encore évoluer pour s'établir à 13 SPANC d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Au 01/01/2017, 4 nouveaux SPANC sont nés (issus de fusions d'EPCI-FP) :

- Golfe du Morbihan-Vannes agglomération,
- De l'Oust à Brocéliande communauté,
- Ploërmel communauté,
- Centre Morbihan communauté.

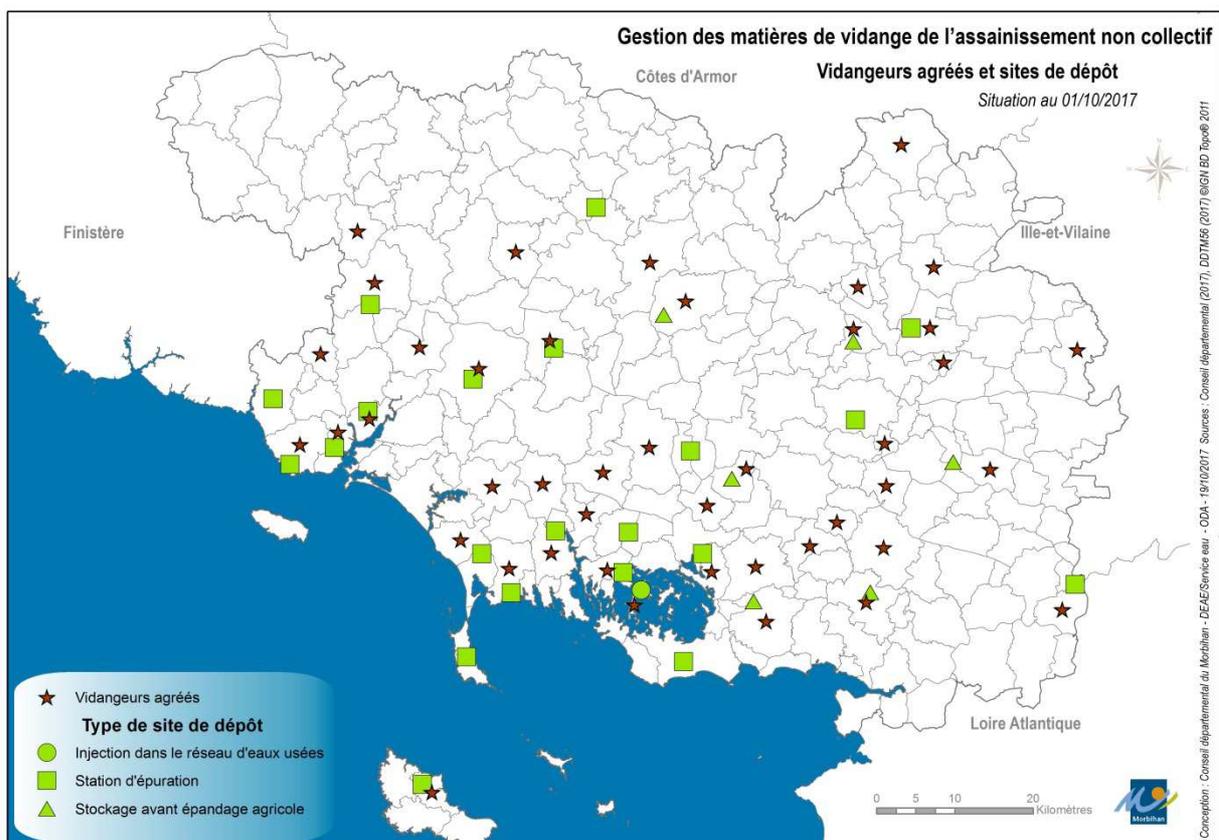
## Bilan des vidangeurs

Source : bilan 2016 de l'activité départementale d'élimination des matières de vidange extraites des ANC (DDTM – service police de l'eau).

L'entretien des installations d'assainissement non collectif passe par des vidanges régulières réalisées par des professionnels agréés par le Préfet. En septembre 2017, **50 entreprises** « vidangeurs » sont agréées.

En 2016, **8 331 installations** ont été vidangées, représentant **24 125 m<sup>3</sup>** de matières de vidange évacuées vers **23 sites de traitement** recensés. 90% de ces quantités sont accueillies sur des stations d'épuration.

## Les sites d'élimination des matières de vidange



## ACTUALITÉS ET ENJEUX

### Le transfert de la compétence assainissement : une nécessaire anticipation

En application des dispositions de la loi NOTRe, la compétence « assainissement » (incluant l'assainissement collectif, non collectif et pluvial) devra être exercée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par les EPCI à fiscalité propre.

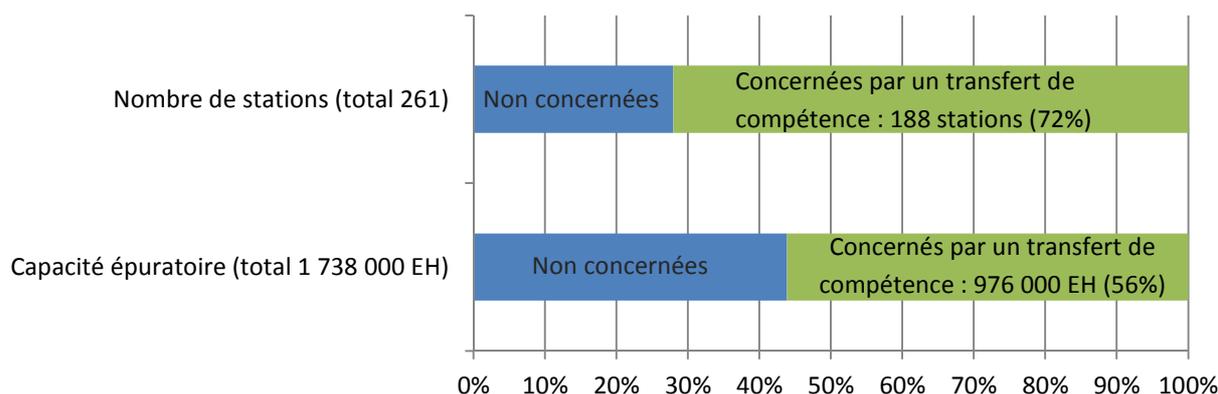
#### **5 EPCI exerçant déjà cette compétence dans le Morbihan**

En 2017, 5 EPCI à fiscalité propre exercent déjà la compétence « assainissement collectif des eaux usées » : Auray Quiberon Terre Atlantique, Cap Atlantique, CC de Belle-Ile-en-Mer, Lorient agglomération, Pontivy Communauté. Parmi celles-ci, seule Cap Atlantique exerce déjà la compétence « assainissement des eaux pluviales », les autres vont donc devoir procéder à la prise de cette compétence d'ici 2020.

#### **D'importantes modifications attendues sur le reste du territoire**

En revanche, les 9 autres EPCI du Morbihan vont devoir prendre la compétence « assainissement ». Ils représentent **68% des communes, 72% des stations et 56% de la capacité épuratoire publique** installée dans le département.

A priori, aucun d'entre eux n'envisage de prise de compétence anticipée : c'est donc seulement au **1<sup>er</sup> janvier 2020** que devrait évoluer le paysage de la maîtrise d'ouvrage en assainissement dans le Morbihan.



#### **L'ODA aux côtés des maîtres d'ouvrage actuels et futurs pour anticiper ces transferts**

Compte tenu de la complexité de ces transferts, sur les volets à la fois techniques, juridiques, financiers, mais aussi en termes de ressources humaines, des études préalables sont nécessaires pour éclairer les choix des élus, et anticiper les dispositions à prendre pour un passage de relais aux EPCI dans de bonnes conditions.

Fort de sa connaissance de l'organisation de l'assainissement dans le Morbihan, l'observatoire départemental se tient à la disposition des collectivités, qu'elles soient actuellement maîtres d'ouvrage ou qu'elles prévoient de prendre cette compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour les accompagner dans ces études et démarches préalables à ces transferts.

En effet, les EPCI futurs maîtres d'ouvrage auront à collecter et traiter de grandes quantités d'information issues des communes et syndicats exerçant aujourd'hui la compétence « assainissement », tandis que ces derniers devront mettre en place diverses procédures administratives et organisationnelles pour permettre ce transfert dans des conditions satisfaisantes.

**Afin de faciliter ce travail pour tous les maîtres d'ouvrage, actuels et futurs, l'observatoire départemental de l'assainissement pourra accompagner les EPCI futurs maîtres d'ouvrage pour la période 2018-2021, afin de les faire bénéficier des connaissances et retours d'expériences capitalisés par l'ODA dès cette phase de transfert de compétence.**

## Modifications apportées à l'arrêté du 21 juillet 2015

Un nouvel arrêté, en date du 24 août 2017, est venu apporter quelques ajustements à l'arrêté interministériel du 21 juillet 2015 relatif aux prescriptions applicables aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif de capacité nominale supérieure à 20 équivalents-habitants (EH) soit 1,2 kg/jour de DBO<sub>5</sub>.

Parmi ses dispositions, entrées en vigueur le lendemain de sa publication, soit le 24 septembre 2017, notons en particulier :

- la **suppression de la distance minimale de 100 mètres** des stations d'épuration aux habitations et aux bâtiments recevant du public ;
- la précision apportée au **périmètre du diagnostic**, qui doit bien porter sur l'ensemble du système d'assainissement et non seulement sur le système de collecte ;
- l'initiative laissée aux maîtres d'ouvrage pour définir les modalités de transmission des données d'autosurveillance **en cas de rejets non conformes** susceptibles d'avoir un impact sanitaire sur des usages sensibles en aval ;
- les modifications concernant les **cahiers de vie**, exigés pour les systèmes de capacité inférieure à 2 000 EH (120 kg/jour de DBO<sub>5</sub>) : délai de réalisation repoussé au 31 décembre 2017, puis mise à jour annuelle, et modalités de transmission en fonction de la tranche de capacité ;
- la modification des exigences concernant les **conditions des prélèvements** dans le cadre de l'autosurveillance (température de prélèvement et nature des préleveurs) ;
- un ajustement sur la notion de **charge brute** à prendre en compte pour établir les performances minimales à atteindre.

## CONCLUSION

*Les maîtres d'ouvrage poursuivent la modernisation et la fiabilisation de leurs équipements de collecte et de traitement des eaux usées, intégrant des techniques de plus en plus performantes, pour accompagner le développement du territoire tout en veillant à préserver les milieux naturels et le cadre de vie des Morbihannais.*

*Ce panorama permet ainsi de mettre en évidence les efforts réalisés au cours des années passées, et d'évoquer les perspectives pour les prochaines, qui seront marquées en particulier par l'évolution du paysage de la maîtrise d'ouvrage d'ici 2020, en application des dispositions de la loi NOTRe. Gageons que les acteurs locaux sauront anticiper ces bouleversements, afin d'assurer la continuité du service public d'assainissement et de poursuivre la dynamique d'amélioration des performances de la collecte et du traitement des eaux usées, à l'échelle de l'ensemble du département.*

Retrouvez ce document, ainsi que toutes les autres publications du conseil départemental du Morbihan relatives à l'eau et à l'assainissement, sur le site internet :

[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr) : rubrique **Environnement / L'eau dans le Morbihan**

The screenshot shows a web browser displaying the website of the Morbihan Department. The page is titled "La politique départementale de l'eau et des milieux aquatiques". The header includes the Morbihan logo, a menu icon, and navigation links for "LES SERVICES", "LOCALISER UNE STRUCTURE", "Morbihan, notre département le magazine", "MORBIHAN", "SUIVEZ-NOUS", and "CONTACTEZ-NOUS". The main content area features a large image of water bubbles and a sidebar with "ENVIRONNEMENT" and "LES BONNES PRATIQUES". The main text discusses the department's water policy, emphasizing the need to respond to current needs without compromising future generations' capacity to respond to theirs, particularly in the domain of water and aquatic environments. It mentions the department's actions in water management, such as maintaining and developing water uses (potable water, shellfish farming, fishing, biodiversity, etc.) and the importance of water quality preservation for food safety and economic development. The page also includes social media icons for Facebook, Twitter, and YouTube.





**Département du Morbihan**  
Direction de l'eau et de l'aménagement de l'espace  
2 rue de Saint-Tropez – CS 82 400  
56009 Vannes Cedex  
Tél. 02 97 54 80 00

---

## AVEC LE SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER

---



Agence de l'eau Loire-Bretagne

Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

---

## AVEC LA COLLABORATION TECHNIQUE

---



**Préfecture du Morbihan**  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU MORBIHAN